

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 janvier 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi

-----



## **Délibération n° 13-01 du 21 janvier 2021**

### **PANTIN – STADE RAOUL MONTBRAND – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ASPTT GRAND PARIS » – CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYEN – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SUBVENTION.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 13-02 du 8 juillet 2020, résiliant à compter du 30 septembre 2020 la convention d'occupation du domaine public pour motif d'intérêt général conclue avec l'association sportive ASPTT Grand Paris pour l'occupation et l'exploitation du stade départemental Raoul Montbrand à Pantin,

Vu la demande de subvention de l'association « ASPTT Grand Paris »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention d'occupation temporaire du stade départemental Raoul Montbrand à Pantin à conclure avec l'association « ASPTT Grand Paris », pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021, dont projet ci-annexé ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 110 000 euros à l'association « ASPTT Grand Paris » ;

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association « ASPTT Grand Paris », pour l'exploitation du stade départemental Raoul Montbrand, dont projet ci-annexé ;



- ALLOUE une indemnité transactionnelle de 300 000 euros à l'association « ASPTT Grand Paris » ;
- APPROUVE le protocole transactionnel à conclure avec l'association « ASPTT Grand Paris », dont projet ci-annexé ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites convention et ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*